

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 juillet 2016 CONSEIL MUNICIPAL

Présents / Bertolaccini Christophe (arrivé à 21h30), Bieth Jacqueline, Bouziane Michèle, Combaz Raymond, Derimay Juliette, Joguet-Reccordon Carole (arrivée à 21h), Meunier Edouard, Gibert Danièle,

Président : Edouard Meunier

Excusés : Bonnet Noëlle représentée par Edouard Meunier, Brisemontier Jean-Louis représenté par Michèle Bouziane, Perino Bernard représenté par Pierre Duc, Albrieux Nicolas représenté par Christophe Bertolaccini, Deville-Cavellin Elodie représentée par Combaz Raymond

Secrétaire : Jacqueline Bieth

Edouard Meunier rappelle que les drapeaux ont été mis en berne depuis 3 jours en association au deuil national et invite le conseil à respecter une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Nice.

Le procès-verbal du conseil 27 mai est adopté à l'unanimité

PLU

Raymond Combaz rappelle les différentes étapes de la révision en cours. Une réunion publique a eu lieu le 1^{er} juillet pour présenter et débattre du PADD. Une réunion avait eu lieu le même jour avec les Personnes Publiques Associées.

L'ensemble du dossier est à nouveau présenté au conseil, et notamment les synthèses sur les différents thèmes : territoire, environnement, social, économie et déplacements. Des corrections restent à apporter. Le dossier sera mis en ligne sur le site de la mairie et validé définitivement au prochain conseil.

Informations générales

Conseil CCB : Dans le cadre de la préparation de la future communauté d'agglomération, il a été procédé à un toilettage des statuts, avec notamment des précisions sur les compétences de la CCB. La compétence « maison de santé » a été abandonnée. Sur la loi NOTRe, le conseil communautaire du 11 juillet s'est prononcé à bulletins secrets contre la proposition du préfet par 11 voix contre et 6 voix pour.

Nouvelle EPCI issue de la fusion des CC d'Albertville, de la CCHCS, du Val d'Arly et du Beaufortain :

Une réunion publique a eu lieu le 24 juin pour présenter le détail du fonctionnement de cette communauté d'agglomération qui devrait prendre effet au 1^{er} janvier 2017. Edouard Meunier rend compte également des différents travaux menés au sein du bureau d'Arlyère. Une réunion à laquelle étaient conviés tous les conseillers municipaux (589) des 39 communes composant Arlyère a eu lieu le 10 juin à Ugine.

Le 4 juillet à Beaufort, le bureau d'Arlysère a échangé avec tous les conseillers des 4 communes du Beaufortain.

Sur le projet d'arrêté préfectoral du périmètre de la future EPCI, le conseil procède au vote qui donne les résultats suivants :

Pour : 1 voix

Contre : 12 voix

Abstention : 1 voix.

Le conseil motive sa décision de refus pour les raisons suivantes : périmètre du futur EPCI imposé et non choisi, délais insuffisants pour la mise en œuvre du futur EPCI, disparition de la CCB entraînant un risque de perte d'expression du territoire et de la mise en œuvre de son projet, non prise en compte de la proposition du Beaufortain dans le projet de gouvernance.

Pierre Duc rappelle qu'il avait fait part de sa volonté de démissionner en cas de disparition de la Communauté de communes du Beaufortain, car les conséquences de cette disparition dépassent le programme sur lequel il a été élu.

Tarifs périscolaires : Jacqueline Bieth propose de ne pas augmenter les tarifs des différents services de la mairie pour l'ensemble des activités périscolaires, à savoir la cantine, la garderie et les TAP, proposition adoptée à l'unanimité. Les tarifs pour l'année scolaire 2016/2017 seront donc les suivants :

| | |
|-----------------------------------|----------------------|
| <u>Cantine</u> | |
| Repas enfant | 3,80 € |
| Repas Adultes | 6,00 € |
| Panier repas | 1,60 € |
| | |
| <u>Garderie</u> | |
| forfait mois | |
| 1er enfant | 20,00 € |
| 2ème enfant | 15,00 € |
| <u>enfant suivant</u> | 12,00 € |
| <u>Garderie ponctuelle</u> | <u>2,00 €</u> |
| | |
| | |
| TAP par <u>période</u> | |
| 1er enfant | 10,00 € |
| enfant suivant | 5,00 € |

Dossier isolation thermique des bâtiments communaux :

Une première subvention de 117 500 euros a été allouée à la commune, à partir des fonds d'Etat provenant du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local), correspondant à 25 % des dépenses programmées. Des démarches sont en cours pour avoir accès aux fonds DETR (Dotation à l'Equipeement des Territoires Ruraux), pour l'instant non cumulables suite à une décision du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Contacts en cours avec la Région. Dans l'attente des réponses, il a été décidé de surseoir au démarrage des travaux pour ne pas perdre le bénéfice d'éventuelles subventions. Le conseil décide également de faire réaliser une étude préalable (prévue dans le coût global du dossier) pour un montant H.T de 30 600 euros afin de préciser les différentes possibilités d'extension du préau de l'école, couplée avec la pose de panneaux solaires.

Forêt

Carole Joguet informe le conseil des ventes infructueuses des parcelles 21,35 et des coupes à l'unité de produit, les propositions étant très inférieures au prix de retrait qui avait été fixé. Une nouvelle proposition a été faite ultérieurement, accord a été donné pour la parcelle 21 pour un montant de 37 280 euros. Les autres ventes seront repropoées à l'automne, en espérant de meilleures offres.

Le conseil adopte le plan d'exploitation tel que proposé par L'ONF pour l'année 2017. Il porte sur les parcelles B, C, 13 et 33 pour un volume total d'environ 2214 m3.

En ce qui concerne les opérations de déboisement en cours réalisées sur des parcelles privées, des états des lieux ont été faits à chaque fois. La commune sera vigilante pour la remise en état de la voirie en cas d'éventuelles dégradations.

Un arrêté municipal de restriction de charge sera pris pour les voies communales, une plateforme de dépôt ayant été créé à Bonnecine pour permettre le stockage des bois.

Devis en cours pour la pose de barrières de protection en différents endroits de la commune.

Décision modificative de crédit :

Le conseil municipal vote une décision modificative de crédit afin d'intégrer dans les recettes l'indemnisation perçue pour le sinistre de forêt de juillet 2015 (78 576€) et ajuster le montant de la taxe additionnelle des droits de mutation (+ 6200€). Il décide d'inscrire les montants nécessaires en dépenses pour les travaux de reboisement de la parcelle sinistrée (35 000 €), et l'acquisition d'un abribus (7520 €). La différence recettes/dépenses, soit 49 776 € sera inscrite en dépenses imprévues de fonctionnement.

Régime indemnitaire

L'assemblée modifie la délibération du 13 mai 2007 qui instituait une indemnité d'exercice des missions versée semestriellement aux agents de catégorie C, en définissant une périodicité mensuelle de cette indemnité. L'attribution individuelle sera faite par arrêté du maire. Il est également décidé d'étendre le régime des primes d'astreintes hebdomadaires sur l'ensemble de l'année.

Questions diverses

Passerelle provisoire sur le Doron: La DDT a fait parvenir un courrier portant remarques sur les piles supportant la passerelle provisoire installée sur la Doron à la hauteur du plan d'eau. Une réunion aura lieu sur place à la fin de l'été.

Travaux employés : Beaucoup d'interventions sur le réseau d'eau. Tous les réservoirs ont été nettoyés. Le débroussaillage en alternat a commencé ce jour (machine tournant en 2 X 8 matin au soir pour une meilleure utilisation).

Planning camping : Transmission aux conseillers pour présence à l'apéritif hebdomadaire d'accueil du lundi à 19 h 30.

Visite église : Une première visite organisée par la FACIM a eu lieu ce lundi 18. Visites identiques pour les 3 lundis suivants. Une montée dans le clocher pour assister à la sonnerie des cloches est particulièrement appréciée.

Fixe la prochaine réunion au vendredi 2 septembre 2016 à 20 heures.

La séance est levée à 24h.

Pour extrait :

En mairie, le 27 juillet 2016

Le Maire,

